

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1926)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Comités de Section (Changements)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Normes de notre Société

Sur la demande de sections nous rappelons à nos membres les normes suivantes:

- 1° Les jurys d'expositions sont composés uniquement d'artistes.
- 2° Les jurys de concours doivent être composés en majorité d'artistes (on admet la représentation des initiateurs du concours).
- 3° Si le jury décerne un 1^{er} prix, l'exécution revient à l'artiste choisi.
- 4° En cas d'invitation à participer à un concours (concours restreint), les artistes invités doivent recevoir une indemnité convenable.
- 5° Lors de la publication du programme d'un concours ou d'une exposition la composition du jury doit être publiée en même temps.
- 6° Il est de toute nécessité que le jury puisse entrer en fonction s'il est possible au plus tard 8 jours après la consignation des œuvres.

Les droits de reproduction sont à rémunérer.

Comités de Section (Changements)

Section de Genève:

Président: M. Pahnke.

Vice-présidents: MM. P. E. Vibert et Hainard.

Secrétaire: M. William Lang.

Vice-secrétaire: M. A. de Spengler.

Trésorier: M. Pierre Néri.

Vice-trésorier: M. Jacot-Guillarmod.

Membres adjoints: MM. R. de Henseler, E. Dumont, James Vibert, W. Métein, A. Mairet et F. Fay.

Section de Neuchâtel:

Secrétaire: M. Eugène Bouvier remplace M. J. Nofaier †.

Section de Paris:

Vice-président: M. Waldmann remplace M. Bolliger.

Secrétaire: M. Beaud remplace M. Houriet.

Trésorier: M. Heng remplace M. Werner Hunziker.

Section Vaudoise:

Président: M. G. Payer remplace M. Clément.

Vice-président et caissier: M. Emile Martin remplace M. P. Monay.
